



Journée d'essai non payée.

Par **BorisForestier**, le **06/06/2009** à **14:21**

Bonjour, après avoir envoyé mon CV et une lettre de motivation à l'employeur, en l'occurrence Visual TV, prestataire audiovisuel à Villeurbanne, Celui-ci m'a rappelé pour convenir d'un entretien que nous avons effectué le lendemain de notre conversation téléphonique. Ils m'ont proposé ensuite une journée d'essai qui devait déboucher ensuite sur un CDD puis un CDI. J'ai effectué la journée comme tous les autres employés. Puis un mois plus tard, je reçois un mail comme quoi ils repoussaient les recrutements mais qu'ils me rappelleraient pour effectuer des piges (cad payé à la journée et pas en CDD) car j'étais selon eux un très bon élément. Et depuis plus de nouvelles d'eux. Je n'avais rien signé. Ma question est la suivante: Sachant pertinemment qu'il ne me rappelleront pas, j'aimerais tout de même me faire payer la journée de 13H que j'ai faite pour eux. Est-ce mon droit? Puis-je les rappeler pour leur demander? Merci.